Zeitschrift: Action : Zivilschutz, Bevölkerungsschutz, Kulturgüterschutz = Protection

civile, protection de la population, protection des biens culturels = Protezione civile, protezione della populazione, protezione dei beni

culturali

Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband

Band: 50 (2003)

Heft: 2

Rubrik: Edito romand

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Edito romand

Le pari de Pascal?

Prenons l'hypothèse, somme toute possible, d'une acceptation de la LPPC par le souverain. Quelles en seront les conséquences aux différents niveaux?

Même si la responsabilité est déléguée aux cantons, il s'agira pour l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) et plus singulièrement pour le patron de la Protection civile, de veiller à une application «harmonieuse» de la Loi dans tous les cantons, de façon à éviter des interprétations trop libérales. Celles-là mêmes qui pourraient accentuer le fossé entre les cantons à fortes capacités financières et les autres, ou encore en atténuant, ici ou là, la complexité des dangers. Il en va de la crédibilité de l'aide intercantonale, système sur lequel repose une bonne partie du concept. Sans oublier son rôle de «guide» et celui de «conseiller-médiateur».

Du côté des cantons, la responsabilité est lourde. On s'en doute, mais en est-on bien conscient. Nombre de cantons (Romands) se posent déjà des questions quant à leur capacité de formation (astreints ou instructeurs), de recrutement, à celle des cours de répétition, au remplacement des cadres, du matériel, etc. Sans compter les négociations des budgets avec les autorités et de ses répercussions sur les communes.

Quant à l'USPC, en tant qu'élément fédérateur, son horizon doit s'élargir impérativement et se doter d'une structure plus proche des sections cantonales. En tant que porte-parole officiel de l'ex OFPC, le journal action a entamé sa mue il y a bientôt trois ans. Il compte bien encore jouer un rôle d'avantgarde dans l'information que l'OFPP devra assumer dans les différents domaines qui touchent à la fois la logistique et l'intervention. Pour remplir toutes ces missions, le rôle des sections cantonales est primordial pour l'USPC. Elles doivent, plus qu'auparavant, se mêler à la vie des services cantonaux en jouant un rôle actif dans des commissions ad hoc, voire même en sollicitant la création de celles-ci. Comme aussi d'avoir des contacts avec les responsables politiques à tous les échelons.

Si l'on a bien compris les intentions de la future Loi, la PCi est une composante essentielle de la Protection de la population. Il serait pour le moins inacceptable qu'après avoir accumulé et vécu tant d'expériences qu'elle ne puisse en faire profiter tous ces partenaires et assumer son rôle pour la sécurité de la population.

Ce n'est pas le pari de Pascal, mais cela y ressemble.

René Mathey

CHEF DE L'OPC DE LA VILLE DE LAUSANNE

Michel Schmid se

se retire

Après trente-deux ans de service, Michel Schmid se retire. Il aura vécu les moments clés de la mutation de la protection civile dans le canton de Vaud et celle de la ville de Lausanne, avant et après son regroupement réussi avec le Service d'Incendie et de Secours que dirige le colonel Jean-François Cachin en 1998. C'est en avril 2000 que l'Office de la protection civile est devenu un Office de la sécurité civile. C'est l'occasion de faire un «flash-back».



RENÉ MATHEY

ormé à la gendarmerie vaudoise comme motard, Michel Schmid est entré au service de la protection civile en 1972 pour un salaire annuel brut de 23 600 francs. En fait, comme le dit Michel avec beaucoup d'humour, il s'agissait d'un challenge intéressant. Dirigée par M. Hennard, la protection civile cantonale de l'époque comptait trois instructeurs mais ne disposait d'aucun local d'instruction. Il faut dire que dans les années septante, les cours se donnaient dans des arrière-salles de restaurants, tant bien que mal. C'était le temps des marteaux et des clous, des casques plus ou moins jaunes et des salopettes bleues, plus ou moins adaptées à la taille des astreints. Bref, un «look» désastreux, ne supportant aucune comparaison avec les soldats ou les sapeurs-pompiers.

La pédagogie de l'époque était assez rudimentaire, suffisamment d'ailleurs pour marquer les esprits de façon plutôt négative. Le monde économique était en plein boom. Disposant de peu de moyens, la PCi peinait à donner une image proche de son temps et une majorité de participants s'ennuyait, à tort ou à raison, et le faisait savoir.

En passant, notons qu'en 1974, Michel Schmid et Etienne Liardet organisaient un cours de recyclage à l'intention des sapeurs-pompiers, pour pallier le manque d'instructeurs. Dès 1979, le canton s'organise et investit massivement, d'abord dans le centre d'instruction de Villeneuve, suivi en 1980 par

ceux d'Aubonne et de Gollion et en 1983 celui de la RAMA (commune de Lausanne-Montheron) est sous toit. Une bonne partie de l'instruction de ces débuts reposait sur une cohorte d'instructeurs à temps accessoire, en attendant l'arrivée des premiers des quelque soixante instructeurs professionnels que comprendra le canton, lorsque l'instruction tournait à plein rendement dans les quatre centres d'instruction. N'oublions pas que l'institution, héritière de la DAP (Défense aérienne passive) avait comme principale mission celle de la protection des civils contre les effets de conflits.

En 1986, Michel Schmid est engagé comme chef de l'instruction à la commune de Lausanne, où il est nommé chef de l'Office en 1998. Office qu'il dirige encore aujourd'hui.

Musicien dans l'âme, Michel a démissionné de la fanfare de la police cantonale en 2000, après avoir participé à la Fête des Vignerons de 1977 et 1999, afin de laisser la place aux jeunes. Mais, il s'est déjà imprudemment engagé pour accompagner son petit-fils au clavier, voire avec un instrument à vent. Pourquoi pas un alto?

Même si certains pourraient en douter, Michel est d'avis que tous les aléas des différentes réformes ont forgé une ossature forte, dont la future protection civile intégrée au sein de la protection de la population bénéficiera. A condition bien sûr que l'on ne tire pas trop sur le pianiste.